

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :  
Acquisitions /  
Aliénations

OBJET :  
**Echange de parcelles  
chemin du  
Mouchaïras Sud**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
22/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/59

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme REY Céline, M. AUBARD Olivier, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. MAGGIO Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:  
Mme MEILLIERE Peggy, procuration à Mme LEBORGNE Céline.  
Mme GROUARD Anne-Marie, procuration à M. BORSNAK Philippe.  
Mme CABES Sarah, procuration à Mme POIRRIER Eve.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération en date du 06/02/2024 relative au projet d'échange de parcelles au chemin du Mouchaïras Sud avec M. LIMOUZI.

A la demande de M. LIMOUZI et compte tenu de l'évolution du projet d'aménagement envisagé, les modalités d'échange doivent être modifiées. La commune échangerait désormais un terrain à bâtir de 600 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles communale AE 15, AE 16 et AE 17, et recevrait 998 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AE 14 appartenant à la SCI Les TAZ représentée par M. LIMOUZI. Cet échange a pour objectif de permettre l'urbanisation de ce secteur.

M. le Maire indique que cet échange aurait lieu sans soulte. Les frais de géomètre et d'acte notariés seront à la charge de la SCI Les TAZ.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, en vertu duquel *"toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,*

Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du service des domaines en date du 07/05/2024,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie – Démocratie participative – Transition écologique réunie le 15/05/2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide d'abroger la délibération 2024/16 du 6 février 2024,

Décide valider l'échange sans soulte d'une partie des parcelles cadastrées AE 15, AE 16 et AE 17 avec une partie de la parcelle AE 14 propriété de la SCI Les TAZ suivant le plan ci-joint, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la SCI Les TAZ.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024\_59-DE

Berger  
Levrault

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document d'ordre administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

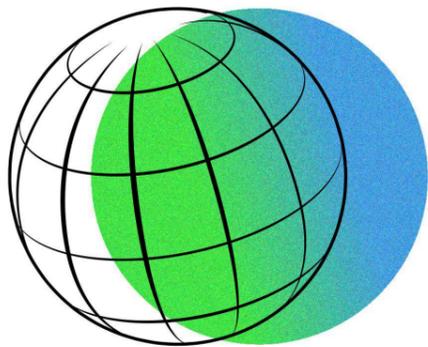
Le Secrétaire

Philippe BARDY



Le Maire,

Grégory DELFOUR



**GEAUDE**  
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Maxime CANEPA  
Successeur de René AGUILHON  
Selas de Géomètres Experts  
ZAC Bonne Source  
28 Rue Ernest Cognacq  
11 100 NARBONNE  
Tél : 04.68.32.10.29  
Mail : [geaude@geaude.fr](mailto:geaude@geaude.fr)



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Site : <http://www.geaude.fr>



# DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE CUXAC-D'AUDE

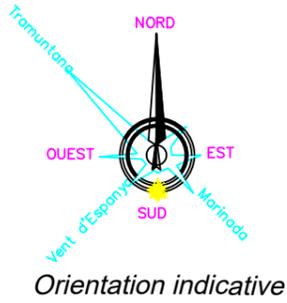
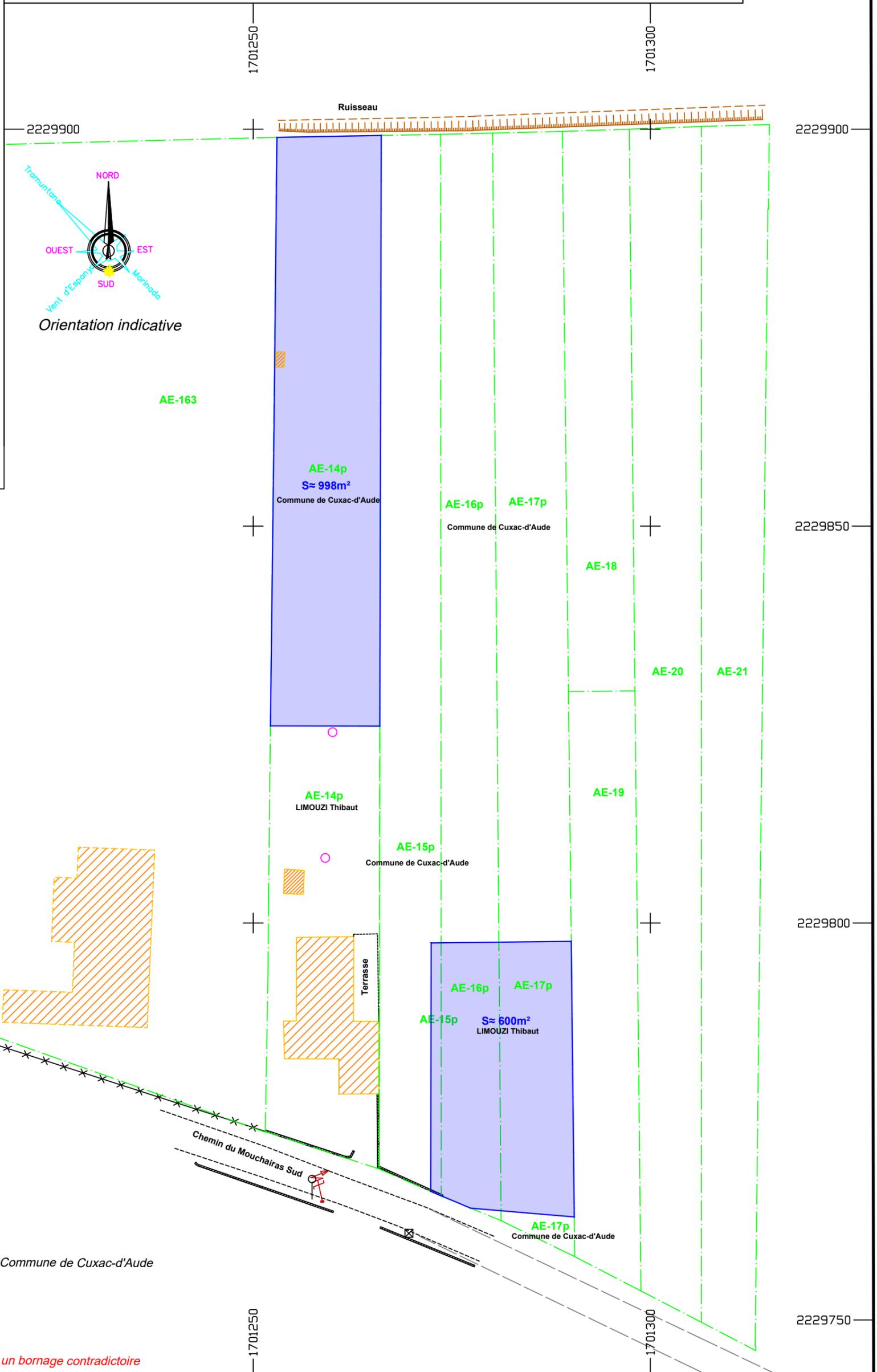
### PROJET 5-ECHANGES

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024\_59-DE



Orientation indicative

**Legende**

- Périimètre des lots
- Echange entre T.LIMOUIZ et Commune de Cuxac-d'Aude

Les superficies ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC43.  
Les altitudes sont rattachées au N.G.F. ( nivellement général de la France ).  
Les coordonnées XYZ sont calculées par le réseau national GNSS TERIA.

**MODIFICATIONS :**

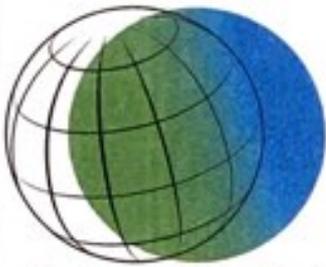
DATE	DESSINE	VERIFIE
30/04/2024	E.G.	D.M.

Ventilation Cadastrale  
les limites dessinées en trait mixte vert n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire ou d'une demande d'alignement. Elles résultent de l'état des lieux et du plan cadastral et sont purement indicatives, ainsi que les superficies et les cotations.

REFERENCES CADASTRALES :  
Section : AE  
N° : 14-15

REF : releve cuxac 14.02.24 projet5-échanges

ECHELLE : 1 / 500



**GEAUDE**  
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Maxime CANEPA  
Successor de René AGUILHON  
Séas de Géomètres Experts  
ZAC Bonne Source  
28 Rue Ernest Cognacq  
11 100 NARBONNE  
Tél : 04.68.32.10.29  
Mail : geaude@geaude.fr



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Site : <http://www.geaude.fr>

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 011-211101167-20240528-2024\_59-DE



# DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE DE CUXAC-D'AUDE PROJET 5-ECHANGES



Protocole d'échange:  
La faire de Cuxac d'Aude  
échange la parcelle (A) avec  
la parcelle (B) de la  
SCI des TAZ représentée par  
son gérant M. Linas Glibaut

"Bon Pour Accord"  
SCI des TAZ  
représentée par M. Linas Glibaut.

*[Signature]*  
le 15.05.2024

**Legende**  
Périmètre des lots  
Echange entre T LIMOUZI et Commune de Cuxac-d'Aude  
SCI des TAZ

Les superficies ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire

Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CCRI  
Les altitudes sont rattachées au N.G.F. (levé français général de la France)  
Les coordonnées XYZ sont calculées par le réseau national GRS TERIA.

MODIFICATIONS		
DATE	DESIGN	VERFIS
30/04/2024	E.G.	D.R.

--- Ventilation Cadastre  
Les limites dessinées en trait noir vert n'ont pas fait l'objet  
d'un bornage contradictoire ou d'une demande d'alignement  
Elles résultent de l'état des lieux et du plan cadastral  
et sont purement indicatives, ainsi que les superficies  
et les coordonnées.

REFERENCES CADASTRALES  
Section AE  
N° 14-15

REF : releve cuxac 14.02.24 projet5-echanges

ECHELLE : 1 / 500